

CAPD du 28 août 2014

1) Mouvement 2014 : phase d'ajustement (voir tableau en pièce jointe)

2) Exeats / Ineats :

12 exeats ont été accordés pour les raisons suivantes : rapprochement de conjoint, décision ministérielle ou échange avec un autre département.

12 inéats ont également été accordés.

3) Affectation des FSR (Fonctionnaires Stagiaires issus du concours Rénové)

L'IA précise que l'affectation des 127 stagiaires à 50% n'a pas été simple.

Concernant le jour de la rentrée, pour les FSR travaillant les lundis et mardis en classe, il a annoncé qu'il ne peut imposer aux collègues titulaires d'être présents ce mardi 2 septembre. Il appelle donc à la bienveillance et au volontariat.

De même, il ne voit aucun inconvénient à ce que les FSR travaillant les jeudis et vendredis en classe soient présents dans leur classe en attendant le début de leur formation à l'ESPE. Il est à noter que le 1^{er} mercredi sera travaillé par le titulaire puis en alternance.

4) Questions diverses :

- **Formation continue :**

Le SE-UNSA demande à l'Inspecteur d'Académie de cadrer les modalités pour les Formations Continues de Circonscription pour un traitement équitable sur tout le département.

L'IA répond qu'il n'a pas donné d'ordre précis mais que chaque IEN fait pour le mieux en fonction des interventions déjà prévues pour cette année.

Conformément à ses engagements antérieurs, le SE-UNSA appelle les enseignants à refuser de se déplacer pour les Formations Continues de Circonscription, quand celles-ci se déroulent hors de la commune de résidence des enseignants, comme les années précédentes. Alerté sur ce point, IA assure que les services ne fourniront pas d'ordre de mission, comme les années précédentes.

Suite à la demande du SE-UNSA, Mr. Declé prépare un sondage qu'il enverra aux équipes pédagogiques pour connaître leur « préférence » : mercredi après-midi ou soir ? Il a également été demandé à ce que le calendrier des Formations continues soit communiqué aux écoles le plus tôt possible.

- **RISST :**

Le SE-UNSA demande à l'Inspecteur d'Académie de préciser s'il compte laisser aux organisations syndicales la possibilité de procéder à des réunions syndicales sur le temps de travail, conformément aux engagements pris lors de réunions au Ministère l'an dernier. Pour IA, il ne peut rien décider sans la publication du texte.

Pour l'instant, tant que les textes ne seront pas publiés, il ne nous est pas possible d'organiser ces réunions sur le temps de présence des élèves

- **Rattrapage des heures pour les Zil et Brigades :**

Le SE-UNSA intervient alors pour savoir comment se fera le rattrapage des heures pour les enseignants des brigades et des ZIL, dans le cas où ceux-ci effectueraient plus de 24 heures. Mr. DECLE, Secrétaire Général de la Direction Académique, indique que les services vont disposer prochainement d'un logiciel qui permettra de connaître le nombre d'heures effectuées par ces enseignants, à la minute près. De plus, un bilan annuel sera présenté aux

représentants des personnels en fin d'année. De toute façon, à l'heure actuelle, les enseignants comptent leurs heures et les services leur indiqueront, les modalités de rattrapage. En aucune façon, une semaine à 22h30 ne peut compenser la semaine précédente à 24h30 par exemple. Seul le dépassement sera pris en compte, chaque semaine et globalisé pour donner lieu à rattrapage. Les modalités de ce rattrapage seront examinées en CAPD.

Le SE-UNSA proposera que les enseignants concernés puissent émettre des propositions de dates pour ces rattrapages.

- **Récréation :**

Concernant la récréation de l'après-midi, IA rappelle le texte mais assure laisser aux équipes toute liberté. Nous conseillons aux enseignants de placer la récréation au moment le plus judicieux qui peut être en fin d'après-midi par exemple.

- **Temps partiels :**

M. DECLE, annonce qu'une circulaire de cadrage va sortir à propos du paiement pour les enseignants à temps partiel. En substance, le salaire dépendra du nombre d'heures effectuées.

- **Deuxième journée de pré-rentrée :**

L'IA a rappelé qu'elle est obligatoire. Elle est à fixer avant les vacances de la Toussaint, en dehors des 108h. Il est possible de l'organiser de 2 façons :

- soit en 2 demi-journées,
- soit en un nombre d'heures équivalent (6h)

- **Décharge de direction (- 4 classes) :**

Cette année, les directeurs à 1, 2 ou 3 classes ont le droit à 4 jours de décharge. Ces jours leur seront attribués sur 2 ou 3 périodes dans l'année.

- **Décharge supplémentaire pour accueillir le FSR :**

L'IA rappelle que, contrairement à ce qui a pu être dit aux collègues dans certaines circonscriptions, cette deuxième journée de décharge ne doit en aucun cas constituer uniquement une 2^{ème} journée de décharge administrative. Le collègue concerné est considéré comme un enseignant surnuméraire au sein de l'école, pour des tâches pédagogiques. Une lettre de cadrage sera adressée aux enseignants concernés courant septembre.

